

PROGRAMME

Cellule Validation des Acquis de l'Expérience

Campus Meinau
17 rue du Maréchal LEFEBVRE
67100 Strasbourg

Stand Service Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

9h-16h | Pôle européen de gestion et d'économie (PEGE) - 61 Avenue de la Forêt Noire - Strasbourg

Les conseillers VAE de l'Université de Strasbourg se tiennent à votre disposition pour vous aider à préciser votre projet, vous informer sur les conditions de réalisation d'une VAE.

Réunion d'information collective

10h30 | Salle 015 – RDC - PEGE - 61 Avenue de la Forêt Noire - Strasbourg

Vous avez les compétences, mais pas le diplôme ?

La VAE est un dispositif qui reconnaît que l'expérience permet d'acquérir des compétences et des savoirs et, au même titre que la formation, peut donner accès à un diplôme. Une condition : avoir exercé une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec les compétences et connaissances développées par le diplôme visé.

Pour le candidat, la démarche de VAE se déroule en quatre étapes :

1. Identifier le diplôme le plus en rapport avec son expérience.
2. Préparer un premier dossier pour vérifier la recevabilité et la faisabilité de sa candidature.
3. Construire et rédiger un dossier de demande de VAE pour démontrer l'acquisition par l'expérience des compétences et connaissances visées par le diplôme.
4. Rencontrer un jury constitué de professionnels et d'universitaires

Plus d'informations sur la VAE: <http://vae.unistra.fr>